



succession en indivision

Par **louloute 91**, le **20/05/2021** à **16:38**

Bonjour,

Ma maman est restée du 01/01/2016 au 05/10/2020 (date de son décès) en maison de retraite. Durant ces années, mon frère a occupé l'appartement, dont elle était propriétaire, sans ne verser aucun loyer ni payer aucune charge et en m'empêchant l'accès à cet appartement. Durant ces mois, j'ai dû prendre à ma charge les dépenses afférentes à cet appartement ainsi qu'assurer le complément de "loyer" pour la maison de retraite. Je voulais savoir si, à la vente de cet appartement, je serais en droit de réclamer à mon frère un arriéré des dépenses que j'ai engagées?

En vous remerciant de votre réponse,

Cordialement

Par **youris**, le **20/05/2021** à **16:46**

Bonjour,

De quelles manières avez-vous été contraint de prendre en charge les dépenses relatives à cet appartement ainsi que de participer au paiement de la maison de retraite de votre mère ?

Salutations

Par **louloute 91**, le **20/05/2021** à **17:45**

Si je n'avais pas payé les charges de cet appartement, le syndic se serait "retourné" contre ma mère, propriétaire de cet appartement et lui aurait demandé de payer. Les revenus de ma

maman n'étant pas suffisants, je ne pouvais pas faire autrement que de régler les charges.

Cordialement